

**AVIS IMPORTANT :** Votre compagnie d'assurance ne détient pas suffisamment de renseignements pour déterminer si le sinistre ou l'événement que vous lui avez rapporté est couvert par la police d'assurance. Une fois signé, le présent formulaire permettra à la compagnie d'assurance de poursuivre son enquête sur le sinistre ou l'événement, de faire des recherches sur votre couverture aux termes de la police et de régler et payer toute réclamation faite contre vous sans renoncer à ses droits de nier que l'événement ou le sinistre est couvert par la police une fois ses recherches terminées. En signant le présent formulaire, vous ne renoncez aucunement à vos droits aux termes de la police. Si la compagnie d'assurance détermine qu'il n'existe aucune couverture pour l'événement ou le sinistre, elle peut exiger que vous remboursiez le montant de tout règlement ou dommages-intérêts qu'elle a versée en votre nom, en plus de ses frais pour avoir traité et défendu toute réclamation faite contre vous.

## ENTENTE DE NON RENONCIATION

DANS L'AFFAIRE DE .....  
(décrire la nature de la réclamation ou du sinistre)

qui aurait eu lieu le ou vers le .....

20 ..... à ou près de .....  
(lieu de l'événement)

impliquant le soussigné.. ..

et la réclamation présentée par .....

**ET DANS L'AFFAIRE DE** la police d'assurance n° .....

délivrée par ....., ci-après appelé l'assureur, police aux termes de laquelle l'assuré soutient être couvert, ce que l'assureur n'admet pas, et pour laquelle l'assureur requiert des renseignements supplémentaires afin de déterminer si l'assuré est couvert par la police, soit pour sa défense ou pour le paiement d'une indemnité.

Par la présente, le soussigné convient avec l'assureur de ce qui suit :-

1. L'assureur peut mener les recherches qu'il juge nécessaires relativement au sinistre ou à l'événement et aux demandes découlant du sinistre ou de l'événement. Si des problèmes surviennent relativement à la couverture à la suite de ces recherches, l'assureur ne sera pas préclus de se fonder sur de tels faits pour prendre une décision concernant la couverture fournie à l'assuré aux termes de la police.
2. L'assureur peut comparaître et défendre toute poursuite découlant de l'événement au nom du soussigné.
3. L'assureur peut mener des négociations en vue d'un éventuel règlement des réclamations ou poursuites découlant du sinistre ou de l'événement sans qu'un jugement n'ait été rendu contre le soussigné ou sans autre consentement du soussigné.
4. L'assureur peut négocier, régler et payer toute réclamation découlant de l'événement ou du sinistre sans qu'un jugement n'ait été rendu contre le soussigné. Le soussigné comprend qu'il s'est rendu responsable envers l'assureur jusqu'à concurrence du paiement versé par ce dernier aux termes de la police si le soussigné est déclaré ne pas avoir respecté les modalités de la police.
5. Toute mesure prise par l'assureur ne porte pas atteinte aux droits respectifs de l'assureur et du soussigné aux termes de la police d'assurance susmentionnée.

6. Dans le cas de toute procédure entre l'assureur et le soussigné visant à recouvrer le montant de tout règlement payé par l'assureur, le soussigné ne doit plaider ni prétendre : a) que l'assureur a renoncé à l'un ou l'autre de ses droits aux termes de la police en faisant enquête sur l'événement ou le sinistre, en défendant toute poursuite ou en négociant un règlement relativement à l'événement ou au sinistre; b) que le règlement a été conclu sans qu'un jugement n'ait été rendu contre le soussigné.

**SIGNÉ À :** ..... le .....  
.....  
(année)

**En présence de :**

.....  
Témoin  
particulier)

..... **SCEAU**  
(Inscrire le nom de l'organisme et le titre du signataire si l'assuré nommé n'est pas un

.....  
Témoin

..... **SCEAU**